Annexe 2 : Bulletins de souscription des licenciés Saison 2024

Amplitude Assurances
Céline GOMIS / Philippe GARRIGUES

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|

_____ (obligatoire) _____ @ _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Nom du Club : _____

N° Licence de la Fédération (obligatoire) : _____

Bulletin N° 1 : Assurances optionnelles Indemnités Journalières, Invalidité Permanente, Décès

Je soussigné(e), déclare : _____

- avoir pris connaissance du contenu de la notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la Fédération pour le compte de ses adhérents auprès d'Axa ;
- avoir été informé par la notice d'information de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais Médicaux, Indemnité Journalière) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la Fédération ;
- avoir choisi en complément de l'assurance de base, les garanties optionnelles suivantes :

  ☐ Indemnité Journalière en cas d'accident ➡ Cotisation : 30€

- En complément des formules PB et GB

Décès[1]	25 000€	50 000€	Total cotisation
Invalidité permanente totale[1] (réduction partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise ≤ 5 %	50 000€	100 000€	
Cotisation	☐ 25€	☐ 50 €	

[1] Tout évènement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo-cérébral/AVC est exclu.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant et cesseront de produire leurs effets le 31/12/2024. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 28/02/2025 sous réserve du renouvellement de la licence auprès de la Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

Fait à ..... le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature

À renvoyer à Amplitude Assurances Gomis-Garrigues 17 boulevard de la Gare - 31500 Toulouse avec votre règlement par chèque à l'ordre d'Amplitude Assurances